



Préparez votre retraite progressive

La retraite progressive c'est quoi ?

La retraite progressive permet de travailler à temps partiel et de percevoir une fraction de la retraite.

Elle s'applique aux personnels salariés des établissements et aux maîtres des établissements d'enseignement privés.

Bon à savoir : La retraite progressive est ouverte aussi bien aux salariés à temps partiel qu'à ceux qui passent à temps partiel au moment de leur demande de retraite progressive.

Quelles sont les conditions ?

- Avoir atteint au moins 60 ans
- Justifier de 150 trimestres validés (au titre de l'assurance vieillesse dans les régimes de base obligatoires)
- Travailler à temps partiel, de 40 % à 80 % d'un temps complet.
(Les enseignants doivent conserver une quotité minimum de 50 % pour maintenir leur contrat)



Quelles sont les démarches à effectuer ?

Pour un enseignant

Au mois de mars, l'agent doit faire une demande de travail à temps partiel autorisé auprès du Ministère de l'Agriculture.

Ce dernier traite les demandes de retraite progressive de la même façon que les demandes de temps partiel sur autorisation, donc par année scolaire, avec effet au 1er septembre.

Il doit également formuler **4 mois avant la date de départ** une demande de liquidation de sa retraite progressive suivant la quotité de travail souhaitée auprès des caisses concernées (de base et régimes complémentaires)

Pour un salarié d'établissement

Le salarié fait la demande de temps partiel auprès du chef d'établissement ou du président d'association (avenant au contrat de travail). Ensuite, il demande la liquidation de sa retraite progressive comme indiqué ci-dessus (**4 mois avant**)

Rappel : pour avoir vos informations personnelles

à la Caisse d'assurances retraite
CARSAT ou CRAV *

à la Caisse AGIRC ARRCO **
ou IRCANTEC



Relevé de carrière
↓
Retraite de base



RAP : Relevé Actualisé de Points
↓
Retraite complémentaire

Accompagnement personnalisé, conseils d'experts, réponses rapides, évaluation fine de votre pension
N'hésitez pas à nous contacter